



PUYRICARD
Artisan Chocolatier en Provence

REGLEMENT ET CONDITIONS DU JEU

« Chasse à l'Œuf web »

Article 1 : Société organisatrice

La Chocolaterie de Puyricard, société au capital de 4 168 900 euros, domiciliée Avenue Georges de Fabry – 13540 Puyricard, enregistrée au RCS d'Aix-en-Provence sous le numéro de SIRET 445 388 473, organise un jeu concours à l'occasion de Pâques. Ce jeu se déroulera du 4 avril au 11 avril 2022 par tirage au sort.

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu est ouvert aux personnes âgées de plus de 18 ans, demeurant en France Métropolitaine, ayant trouvé les deux œufs cachés dans notre boutique et ayant effectué un achat dans l'une de nos boutiques du 04/04/2022 au 11/04/2022. Sont exclues de toute participation, les familles du personnel de la société organisatrice.

Une seule participation par personne (même nom, même foyer) sera acceptée.

Toute inscription incomplète, inexacte ou fantaisiste ne sera pas prise en compte.

La participation au jeu concours implique l'acceptation du présent règlement, qui peut être consulté sur demande en magasin.

Article 3 : Modalités de participation

Si le client majeur a réalisé un achat du 04/04/2022 au 11/04/2022 et à trouver en premier la totalité des indices et rentrer le code sur le site, il gagne le lot n°1. Pour les autres participant qui auront participé en rentrant le code dans la partie contact, il pourra participer au jeu concours de Pâques pour gagner le lot 2.

La désignation du gagnant pour le lot 2, se fera par tirage au sort à la fin de l'opération et il sera informé à partir du 13 Avril 2022.

Les 2 gains : un lot de Pâques d'une valeur de 60€ directement et possible de gagner dès le premier jour par le premier gagnant. Pour le second lot de Pâques d'une valeur de 50€, il sera envoyé avant le 14 avril. 1 gagnant sera tiré au sort sur le web, parmi les participants en France Métropolitaine.

Les gagnants ne pourront prétendre à quelconque échange ou contrepartie en espèces. La livraison sera offert et compris avec l'achat du client.

Les gagnants seront contactés par email ou par téléphone par la société organisatrice. Si le participant ne se manifeste pas dans le mois suivant le contact, le lot ne sera pas réattribué.

Article 5 : Loi Informatique et Liberté

Les participants sont informés que les données personnelles les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Les gagnants autorisent gratuitement et par avance la société organisatrice à reproduire et utiliser par tout moyen écrit, parlé ou filmé leurs nom et prénoms à toutes fins publicitaires ou promotionnelles en relation avec le présent jeu, sans que cette utilisation leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur dotation

Les renseignements communiqués par les participants, s'ils ont donné leur accord, feront l'objet d'un traitement informatique et pourront être utilisés à des fins commerciales.

Seules les sociétés du groupe Puyricard et ses filiales seront seuls destinataire des informations collectées.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant, en écrivant à Chocolaterie de Puyricard – Service communication – Avenue Georges de Fabry – 13540 Puyricard ou par email à l'adresse webmaster@puyricard.fr